

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

16 JUIN 2008

PROPOSITION DE RÉOLUTION

RELATIVE À LA PRÉVENTION DU DIABÈTE(1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ, DES MATIÈRES SOCIALES
ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE
PAR M. DAMIEN YZERBYT.

(1) Voir Doc. n°548 (2007-2008) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme Bouarfa, co-auteur de la proposition de résolution	3
2	Echange de vues	4
3	Vote	5

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse a examiné au cours de sa réunion du 16 juin 2008 (2), la proposition de résolution relative à la prévention du diabète, de Mme Sfia Bouarfa, MM. André du Bus de Warnaffe, Paul Galand et Mme Chantal Bertouille (doc.548 (2007-2008)n°1).

1 Exposé introductif de Mme Bouarfa, co-auteur de la proposition de résolution

Mme Bouarfa tient, en premier lieu, à remercier l'ensemble des partis démocratiques qui se sont joints à ladite proposition de résolution.

Elle déclare que le diabète est une maladie qui se développe souvent en silence, sans l'ombre d'un symptôme et qui entraîne, à terme, de graves complications pouvant raccourcir l'espérance de vie. Ce constat justifie pleinement de se préoccuper de cette problématique.

Elle cite ensuite quelques chiffres importants relevés de diverses enquêtes et études de santé menées en Belgique :

- le diabète figure parmi les cinq premières causes de mortalité dans les pays les plus industrialisés ;
- dans 20 ans, si rien n'est entrepris, 1 Belge sur 10 en sera atteint ;
- si 7 Belges sur 10 estiment que le diabète est une maladie grave, près de la moitié d'entre eux ne la connaissent pas très bien ou ignorent que les mauvaises habitudes alimentaires et une vie sédentaire peuvent être une cause de diabète ;
- de même, près de 6 personnes sur 10 estiment qu'ils encourent un faible risque, voire aucun de développer la maladie.

Par ailleurs, elle relève des signes politiques qui traduisent une certaine prise de conscience et

(2) Ont participé aux travaux de la commission : Mme Bonni, Mme Bouarfa, M. Calet, M. Delannois, Mme Docq, M. Gennen, Mme Bertouille, Mme Bidoul, M. Borsus, Mme Pary-Mille, Mme Willocq, M. Yzerbyt, M. du Bus de Warnaffe, M. Galand (Président)

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Corbisier-Hagon, M. Walry, membres du Parlement
Mme Lee, experte du groupe PS
Mme D'Ursel, experte du groupe MR
Mme Bernard, experte cdH

une urgence de mener des actions concrètes.

Ainsi, au niveau de l'ONU, une résolution a été votée à l'unanimité prévoyant qu'à partir de 2007, le 14 novembre sera dorénavant la Journée mondiale du diabète et invitant le gouvernement à élaborer un plan national relatif à la prévention, au traitement et aux soins dans le domaine du diabète.

En Belgique, le Sénat a abordé en novembre 2007 cette problématique en organisant des auditions suivies d'un texte de résolution plaidant en faveur d'une approche coordonnée du diabète sur les plans préventifs et curatifs.

Parmi les propositions mises en avant par le Sénat, plusieurs concernent directement le domaine de la prévention. Elle souligne que la prévention est une compétence qui relève de la Communauté française et souhaite que la transversalité soit encouragée. C'est l'objectif même de cette proposition de résolution.

Elle indique que la Communauté française est compétente en matière de prévention et de promotion de la santé. Il lui incombe, dès lors, d'informer largement et de sensibiliser tous les francophones du pays à la problématique spécifique du diabète. Il convient, cependant, de saluer les initiatives prises par la ministre de la santé dans ce domaine et notamment :

- la politique de promotion des attitudes saines sur les plans alimentaires et physiques mise en place par le gouvernement qui comprend un large éventail de mesures favorisant un cadre global de santé et de vie saine et qui participent, dès lors, à la stratégie de prévention pour différentes maladies, dont le diabète ;
- le plan communautaire opérationnel qui accorde également une priorité à la promotion de la santé cardiovasculaire ;
- le suivi par le gouvernement de l'application de ces mesures qui s'appuient sur des structures de santé financées par la Communauté française ;
- le soutien par le gouvernement du travail réalisé par l'ONE, les services de promotion de la santé à l'école, les centres locaux de promotion de la santé et les services communautaires et l'attention particulière à une bonne coordination de leurs actions.

Par ailleurs, elle déclare que pour pouvoir contribuer efficacement au plan de lutte contre toute forme de diabète et au plan de prévention

du diabète au niveau fédéral, il est important de formuler une série de recommandations.

Le texte de résolution vise ainsi :

- L'information générale avec une attention particulière pour les groupes à risque, y compris les populations allochtones et les jeunes dans les écoles. Elle précise que lors des auditions au Sénat relatives au diabète, l'attention a été attirée sur les personnes d'origine étrangère. Elle estime qu'il serait opportun d'élaborer une approche particulière du diabète envers ces personnes qui parfois sont moins bien informées et soignées. Elle rappelle qu'il existe déjà une série de mesures sociales ciblant les populations d'origine étrangère. Elle cite notamment le Fonds d'impulsion pour la politique des immigrés (FIPI) et le contrat de sécurité.

Elle souligne que des campagnes d'information sur le diabète et sur l'adoption d'attitudes saines sur les plans alimentaires et physiques doivent continuer à être menées régulièrement et intensément en collaboration avec les associations de terrain et notamment dans les écoles, dans les milieux médicaux, dans les clubs sportifs et dans le cadre de la Journée mondiale du diabète.

Elle indique qu'un certain nombre de personnes d'origine étrangère ont gardé les habitudes alimentaires de leur pays d'origine. Il est opportun, dès lors, de prévoir une information ciblée sur ces personnes.

- La sensibilisation de tous les acteurs de santé en travaillant à une formation plus ciblée de la problématique du diabète pour les étudiants de l'enseignement médical et paramédical, à une reconnaissance de la formation continue d'éducateur en diabétologie, à une valorisation de la place du médecin généraliste et du médecin du travail comme acteur essentiel de prévention dans la problématique du diabète.

- Le dépistage précoce et la prévention dans les services de promotion de la santé à l'école à l'égard des jeunes.

- Le soutien à la recherche scientifique et le travail des services communautaires pour le développement de nouveaux traitements.

- La collecte des informations relatives aux patients diabétiques dans le but de disposer des données nécessaires à une meilleure prévention du diabète.

- Le soutien d'une table ronde faisant le point sur le Plan de lutte contre les formes de diabète et son Plan de prévention en réunissant les différents ministres concernés et les profession-

nels de la santé spécialisés dans le domaine. Elle ajoute qu'il serait opportun d'instaurer une véritable coordination entre les différents ministres de la santé, éventuellement sous la forme d'une conférence interministérielle.

Elle termine en déclarant que pour le diabète comme pour bien d'autres pathologies, plus l'information et la sensibilisation sont efficaces, plus le dépistage peut être rapide, plus vite on traite, et mieux on prévient les complications qui parfois peuvent être irréversibles ; il s'agit de l'objectif de cette proposition de résolution.

2 Echange de vues

M. du Bus de Warnaffe, co-auteur de ladite proposition de résolution, déclare que son groupe salue cette initiative. Il indique que cette maladie est plus qu'interpellante en raison, à la fois, du nombre de personnes qui sont touchées et de sa méconnaissance au sein du public.

Il précise qu'il appartient au pouvoir fédéral de coordonner une politique réellement significative de lutte contre le diabète.

Il déclare que l'objectif est de souligner le rôle important de la Communauté française face à cette maladie dans le cadre de ses différents plans de prévention. Il rappelle qu'une des priorités du plan communautaire opérationnel est la promotion de la santé cardiovasculaire ; celle-ci constituant un des facteurs de risque du diabète de type 2.

Par ailleurs, il estime que le plan de promotion des attitudes saines doit englober toute la problématique du diabète et des conditions d'émergence de cette pathologie.

Il insiste sur l'implication indispensable de certaines institutions et notamment l'Office de la naissance et de l'enfance, les services de promotion de la santé à l'école, ainsi que les centres locaux de promotion de la santé.

Il déclare que les médecins de famille, les maisons médicales et le corps médical dans son ensemble détiennent un rôle primordial, notamment au niveau de la sensibilisation des publics, y compris les publics fragilisés.

Il souligne que les centres psycho-médico-sociaux ont également un rôle important à jouer vis à vis de cette pathologie.

Mme Bertouille, co-auteur de la proposition de résolution, remercie Mme Bouarfa pour la qualité de son exposé. Elle déclare qu'il s'agit d'une problématique qu'elle a déjà soulevée à plusieurs

reprises à la Région wallonne et à la Communauté française dans le cadre des questions orales.

Elle estime que la Communauté française a un rôle important en matière de prévention. Elle souligne le rôle essentiel dans cette problématique que doit remplir l'ONE, les services de promotion de la santé, ainsi que les associations de terrain.

Concernant la transversalité, elle déclare qu'elle a rédigé une proposition de résolution à l'intention de la Région wallonne, suite à une interpellation sur le diabète qu'elle avait adressée au ministre de la santé de la Région wallonne.

Elle rappelle que le plan national « santé » vise notamment la problématique au niveau de l'alimentation dans les maisons de repos, dans les structures dépendant de la Région wallonne et dans le cadre de la coordination des soins. L'ensemble des mesures de prévention prises en Région wallonne permettent un dépistage précoce favorisant éventuellement une atténuation des conséquences de cette maladie.

M. Galand, co-auteur de la proposition de résolution, remercie Mme Bouarfa pour la qualité de son exposé.

Il déclare que l'objectif de la proposition de résolution est de bien mettre en évidence la solidarité existant entre la Communauté française et les autres niveaux de pouvoir en vue de lutter contre le diabète.

Il rappelle que des succès importants ont déjà été obtenus dans plusieurs domaines grâce au travail de prévention. Il cite, à titre d'exemple, la santé dentaire et la lutte contre le tabagisme et, donc, on est capable de relever de grands défis de santé publique.

Par ailleurs, il insiste sur l'importance de la recherche médico-sociale. En effet, la diversité culturelle et sociale nécessite des approches particulières, tant au niveau des familles allochtones que des familles précarisées. Il cite l'exemple du Ramadan où les prescriptions médicales et les messages doivent être adaptés.

Il ajoute que la Communauté française doit apporter sa contribution en cette matière.

Mme Bouarfa insiste sur la nécessité dans cette problématique de mener des actions en faveur des familles les plus défavorisées et notamment au niveau de la population allochtone et plus particulièrement marocaine et turque.

En raison d'une redondance, **M. Galand** propose l'amendement technique suivant : suppression du « de » devant le 2ème et dernier tiret.

Cet amendement technique est adopté à l'unanimité.

3 Vote

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté à l'unanimité.

Il est fait confiance au Président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le rapporteur,

Le Président,

D. YZERBYT

P. GALAND